

Compte-rendu du Conseil municipal du 20 mars 2019



<u>Présents</u>: Olivier CHAPLET, Stéphanie CHILLOUX, Jean-Louis DUVAL, Marie-Annick FAYAT, Jacques HEESTERMANS, Isabelle PREVOT, Jean-Michel BELHOMME, Liliana MEISTER, François REALINI, Jean-Marie CHEVALLIER, Daniel COMPTE, Dominique ORLANDO, Reine FASSI, Yves-Marie FRANCOIS, Alain DEMANDRE, Stefanie NALINE, Etienne DEVAUX, Michel BERTRAND, Odile MAZERON, Jean-Philippe ACCOCE

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs:

Monsieur JL.FARCY à Monsieur ORLANDO Monsieur V.VALERIUS à Monsieur HEESTERMANS Madame C.COGET à Madame FASSI Madame N.CRISCIONE à Madame MEISTER Madame S.CAUVIN à Madame FAYAT Madame N.VERRIER à Madame CHILLOUX Madame A.SOUBESTE à Monsieur BERTRAND

Absents:

Monsieur D.PEREIRA, Madame C.PAGES

M. HEESTERMANS est nommé Secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

► APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 06 février 2019 Vote : UNANIMITE

▶ EST INFORME des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Décision n°01 du 09/01/2019

Signature du marché subséquent n°12 portant sur les prestations du lot n°1 - Matériels informatiques et périphériques avec la Société MISCO, pour un montant de 880 € HT.

Décision n°02 du 09/01/2019

Sortie d'inventaire suite à vol d'un ordinateur portable ASUS

Décision n°03 du 10/01/2019

Convention financière pour la distribution du journal Le Lombric (SMITOM) pour une durée d'un an.

Décision n°04 du 18/01/2019

Mise au rebut de matériel informatique



Décision n°05 du 23/01/2019

Convention de mise à disposition de matériels vidéo à M. TONON Daniel

Décision n°06 du 28/01/2019

Signature d'un contrat de maintenance ascenseur mairie Euro Ascenseurs

Décision n°07 du 28/01/2019

Signature d'un contrat de maintenance la porte piétonne mairie Euro Porte

Décision n°08 du 28/01/2019

Signature d'un contrat de maintenance la porte coulissante de la MSP

Décision n°09 du 28/01/2019

Signature d'un contrat de maintenance PEREL+VPGZ+PERLEV6+PERLEV12

Décision n°10 du 31/01/2019

Signature du marché subséquent n°13 portant sur les prestations du lot n°3 - Licences de logiciels informatiques avec la Société MISCO, pour un montant de 3 435,49 € HT.

Décision n°11 du 31/01/2019

Signature du marché subséquent n°14 portant sur les prestations du lot n°1 - Matériels informatiques et périphériques avec la Société GESTEC, pour un montant de 344,15 € HT.

Décision n°12 du 06/02/2019

Signature d'un contrat avec COMCABLE pour un abonnement à la fibre optique, pour un montant annuel de 328,80 puis 358,80€ TTC

Finances

► APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées, celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable public accompagné des états de l'actif, de l'état du passif, des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes ordonnancés et celui de tous les mandats de paiement émis et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

ARRETE les résultats des différentes sections afin de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 comme suit :



RESULTAT D'EXECUTION 2018

BUDGET PRINCIPAL	RESULTAT DE	PART AFFECTEE A	RESULTAT DE	RESULTAT DE
	CLOTURE 2017	L'INVESTISSEMENT	L'EXERCICE 2018	CLOTURE 2018
INVESTISSEMENT	950 404,30		-806 109,60	144 294,70
FONCTIONNEMENT	1 941 486,82	-330 000,00	71 557,87	1 683 044,69
TOTAL	2 891 891,12	-330 000,00	-734 551,73	1 827 339,39

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'année 2018 par le Comptable public est conforme au Compte Administratif 2018 de la Ville et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

INVITE Monsieur le Maire à signer le Compte de Gestion 2018.

Fait et délibéré,

Vote: 23 voix POUR

04 Abstentions (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESTE, JP.ACCOCE)

► APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, provisoirement présidé par Madame CHILLOUX, 1ère Adjointe au Maire,

ADOPTE le compte administratif 2018 et ses résultats comme suit :

RESULTAT BUDGETAIRE 2018

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RESULTAT DE CLOTURE 2017	1 941 486,82 €	950 404,30 €	2 891 891,12 €
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	- 330 000,00 €		- 330 000,00 €
EXERCICE 2018			
RECETTES	11 541 282,77 €	2 844 801,94 €	14 386 084,71 €
DEPENSES	11 469 724,90 €	3 650 911,54 €	15 120 636,44 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	71 557,87 €	- 806 109,60 €	- 734 551,73 €
RESULTAT DE CLOTURE	1 683 044,69 €	144 294,70 €	1 827 339,39 €
R.A.R. dépenses		328 649,09 €	328 649,09 €
R.A.R. recettes		68 000,00 €	68 000,00 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	1 683 044,69 €	-116 354,39 €	1 566 690,30 €



Fait et délibéré,

Vote: 22 voix POUR

04 Abstentions (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESTE, JP.ACCOCE)

► <u>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018AFFECTATION DU RESULTAT</u> 2018

DETERMINE l'affectation du résultat suivante :

Le résultat à affecter est de 1 683 044,69 €:

- la section d'investissement étant déficitaire de 116 354,39 € après les restes à réaliser, affectation de 120 000 € en réserve au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »,
- Le solde soit 1563 044,69 € est affecté au chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

DIT que les écritures seront donc les suivantes :

- Section de fonctionnement :

Article 002 (R) – Résultat de fonctionnement reporté : 1 563 044,69 €

- Section d'investissement :

Article 1068 (R) – Excédents de fonctionnement capitalisés : 120 000 €

Les restes à réaliser, tant en dépenses qu'en recettes d'investissement, sont inscrits sur les comptes afférents.

Fait et délibéré,

Vote: 23 voix POUR

04 Abstentions (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESTE, JP.ACCOCE)

▶ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

ADOPTE le Budget Primitif 2019 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2019
011 : Charges générales	3 244 658.69 €
012 : Charges de personnel	6 486 128.00 €
014 : Atténuation de produits	140 000.00 €
022 : Dépenses imprévues	110 000.00 €
023 : Virement section d'invest.	553 000.00 €
042 : Opérations d'ordre	360 500.00 €
65 : Autres charges gestion	1 610 170.00 €
66 : Charges financières	256 000.00 €
67 : Charges exceptionnelles	3 500.00 €
TOTAL	12 763 956.69 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2019	
002 : Excéd. antérieur reporté	1 563 044.69 €	
013 : Atténuations de charges	60 638.00 €	
042 : Opérations d'ordre	23 500.00 €	
70 : Produits des services	1 173 550.00 €	
73 : Impôts et Taxes	7 832 452.00 €	
74 : Dotations et participations	1 759 042.00 €	
75 : Autres produits de gestion	351 730.00 €	
77 : Produits exceptionnels		
TOTAL	12 763 956.69 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Propositions du Maire	Budget primitif total 2019
020 : Dépenses imprévues		100 000.00 €	100 000.00 €
040 : Opérations d'ordre		23 500.00 €	23 500.00 €
041 : Opérations patrimoniale		100 679.36 €	100 679.36 €
16 : Emprunts et dettes		663 500.00 €	663 500.00 €
20 : Immo. incorporelles	25 512.35 €	111 945.00 €	137 457.35 €
204 : Subv. d'équip. versés		0.00€	0.00€
21 : Immo. corporelles	210 046.44 €	1 683 320.61 €	1 893 367.05 €
23 : Immo. en cours	93 090.30 €	677 000.00 €	770 090.30 €
27 : Dépôts et cautionnement versés		1 000.00 €	1 000.00 €
TOTAL	328 649.09 €	3 360 944.97 €	3 689 594.06 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Propositions du Maire	Budget primitif total 2019
001 : Résultat reporté		144 294.70 €	144 294.70 €
021 : Vir. de la section fonct.		553 000.00 €	553 000.00 €
024 : Produit cessions immo.		0.00€	0.00€
040 : Opérations d'ordre		360 500.00 €	360 500.00 €
041 : Opérations patrimoniale		100 679.36 €	100 679.36 €
10 : Dotations et réserves		640 000.00 €	640 000.00 €
13 : Sub. Invest. reçues	68 000.00 €	1 223 120.00 €	1 291 120.00 €
16 : Emprunts et dettes		600 000.00€	600 000.00 €
TOTAL	68 000.00 €	3 621 594.06 €	3 689 594.06 €

Fait et délibéré,

Vote: 23 voix POUR

04 Abstentions (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESTE, JP.ACCOCE)

► FIXATION DES TAUX 2019 POUR LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

DECIDE de fixer les taux des trois taxes directes locales, pour l'année 2019 de la manière suivante :



TAXES	TAUX 2018	TAUX 2019	VARIATION (%)
Taxe d'habitation	13,99 %	13,99 %	Néant
Taxe foncière sur propriété bâties	30,20 %	30,20 %	Néant
Taxe foncière sur propriétés non	41,47 %	41,47 %	Néant
bâties		×	

Fait et délibéré,

<u>Vote</u>: 23 voix POUR

04 Abstentions (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESTE, JP.ACCOCE)

► <u>ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2019</u>

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2019 :

ASSOCIATIONS	RAPPEL CA 2018	PROPOSITION DU MAIRE
ADIR	250.00€	0.00€
Cesson Animation	7 650.00 €	versement à l'identique des recettes perçues lors du vide grenier et du marché de producteurs de pays
Cesson Sans Frontière	6 280.00 €	6 000,00 € + versement à l'identique des recettes perçues lors des puces de la couturière
Chœur du Balory Junior	100.00€	100.00€
Chorale Chantevert	500.00€	500.00 €
Club de l'Amitié	5 950.00 €	5 950.00 €
Club Culture et Loisirs du Balory	150.00€	150.00 €
D.D.N.A	250.00€	300.00€
Don du Sang Bénévole	300.00€	300.00 €
Elan II	800.00€	800.00€
Famille Ecole PEV	150.00€	150.00 €
FCPE Collège Grand Parc	150.00€	0.00€
FNACA Maroc et Tunisie	300.00€	300.00 €
L'Art de Rien	200.00€	200.00€
Lire à Sénart	100.00€	200.00€
LIPECLE	150.00€	150.00 €
LUPEIQS	100.00€	0.00€
Restaurants du Cœur	1 200.00 €	1 400.00 €
Scouts de France	350.00€	400.00 €
Secours Populaire	450.00€	450.00 €
Crèche Parentale Les P'tites Pousses	35 000.00 €	35 000.00 €
Solidarité Femmes – Relais 77	300.00€	400.00 €
Secours Catholique	250.00€	450.00 €
SISA MSP Simone Veil	6 000.00 €	1 200 €
Atelier Musical	700.00€	0.00 €
TOTAL	67 630.00 €	53 200.00 €





Vote: UNANIMITE

► <u>ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES DE</u> REGROUPEMENTS POUR L'ANNEE 2019

DECIDE de voter les contributions aux organismes de regroupement pour l'année 2019 de la façon suivante :

ARTICLE 65548 - Autres contributions	VERSEMENTS 2018	PROPOSITION DU MAIRE 2019
SDESM	4 000.00 €	4 000.00€
Syndicat Intercommunal de la Culture	254 545.53 €	255 000.00 €
Syndicat Intercommunal des Sports	940 062.50 €	946 323.50 €
TOTAL	1 198 608.03 €	1 205 323.50 €

Fait et délibéré,

Vote: UNANIMITE

► TARIFS DU VIDE GRENIER ORGANISE PAR CESSON ANIMATION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CESSON

FIXE le montant des 2 mètres linéaires à 10 euros représenté sous la forme de tickets.

DIT que les recettes seront inscrites au budget de la commune Fait et délibéré,

Vote: 23 voix POUR

04 Abstentions (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESTE, JP.ACCOCE)

► TARIFS SEJOUR ETE POUR LE SERVICE JEUNESSE

	Tranche QF	Tarifs
Α	0 € à 258 €	127,00 €
В	259 € à 517 €	154,00 €
С	518 € à 776 €	183,00 €
D	777 € à 1 035 €	218,00 €
E	1 036 € à 1 294 €	255,00 €
F	1 295 € à 1 553 €	291,00 €
G .	1 554 € à 1 812 €	337,00 €
Н	1813€à2071€	371,00 €
I	2072 € à 2 330 €	385,00 €
J	+ 2 330 €	405,00 €
K	Extérieur	850,00 €



DECIDE d'adopter les tarifs du séjour en Bulgarie organisé par les services jeunesse de Cesson et Vert-Saint-Denis, tels qu'annexés ci-dessus.

Fait et délibéré,

Vote: 23 voix POUR

04 Abstentions (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESTE, JP.ACCOCE)

<u>AMENAGEMENT</u>

► ABROGATION DE LA DELIBERATION N°13/2017 ET APPROBATION DU DIT AVENANT N°2 PASSE ENTRE L'EPA SENART, LA COMMUNE DE CESSON ET L'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD POUR LA RETROCESSION DES ESPACES ET OUVRAGES PUBLICS D'UNE PARTIE DE LA ZAC DE LA PLAINE DU MOULIN A VENT

ABROGE la délibération n°37/2017 du 22 février 2017

APPROUVE le projet d'avenant n°2 et son annexe ci-annexés.

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant et tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré,

Vote: UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

► RECONDUCTION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL A TEMPS COMPLET POUR LA DIRECTION DE L'AMENAGEMENT

DECIDE de reconduire un poste d'adjoint technique, contractuel, à temps complet, pour la période du 1er Mai 2019 au 31 Décembre 2019.

FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 348, indice majoré 326, **DIT** que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré,

Vote: 23 voix POUR

04 Abstentions (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESTE, JP.ACCOCE)

(Les délibérations peuvent être consultées à la Direction Générale des Services de la commune).

Vu pour être affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Césson, le 21 mars 2019

Oliver CHAPLET

Maire de Cesson

